

016 Les sources menacées : mobiliser une action urgente pour les systèmes d'eau douce négligés

CONSIDÉRANT que les sources, en raison de leurs processus hydrogéologiques, présentent un intérêt géologique important et sont souvent situées dans des zones riches en patrimoine géologique ;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT que les sources relient les eaux souterraines aux eaux de surface, agissant comme des connecteurs vitaux entre ces écosystèmes et soutenant une biodiversité unique ;

CONSIDÉRANT EN OUTRE que les sources naturelles comptent parmi les biotopes terrestres les plus riches, abritant souvent des centaines d'espèces sur quelques mètres carrés, ce qui en fait des « hauts lieux de biodiversité remarquables » ;

CONSIDÉRANT EN OUTRE que les sources revêtent une importance culturelle, spirituelle et religieuse considérable dans de nombreuses régions du monde ;

SOULIGNANT que les sources accueillent des espèces d'une grande valeur biotechnologique potentielle, en raison de leurs caractéristiques uniques ;

SOULIGNANT que les sources sont riches en taxons endémiques (crénobiontes) et constituent le seul refuge pour des espèces rares, menacées, très sensibles et anciennes, préservées par l'isolement, en particulier dans les régions plus développées ;

CONSCIENT que la recherche montre que chaque petit refuge de source résulte d'une évolution isolée à long terme et constitue un cosmos biologique unique ;

CONSCIENT que les sources font partie des habitats les plus rares et les plus fragiles, menacés par le changement climatique, la pollution des nappes phréatiques et la surexploitation des ressources en eau ;

PRÉOCCUPÉ par la perte accélérée de sources et la disparition de sources entières au plan territorial ;

PRÉOCCUPÉ EN OUTRE par le fait que cette tendance pourrait cacher une extinction biologique silencieuse, mais massive ;

SOULIGNANT que les sources font partie des habitats les moins explorés et les plus négligés, que de ce fait, ou pour des raisons d'échelle, elles ne sont pas protégées à travers le monde ;

RECONNAISSANT qu'une grande partie du biote des habitats des sources reste à découvrir ;

CONSCIENT des problèmes d'identification, les spécialistes de la biodiversité des sources étant rares et de moins en moins nombreux ; et

SOULIGNANT EN OUTRE qu'il est urgent de renforcer les capacités de la communauté scientifique et de la communauté de la conservation pour que les actions de conservation reposent sur des bases scientifiques et soient efficaces ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'IUCN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE au Directeur général d'intégrer les sources dans les éléments de gestion de l'eau du projet de Programme Nature 2030 de l'IUCN (2026-2029).
2. DEMANDE aux Commissions de créer un groupe de travail inter-commissions sur la protection des sources, incluant la Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE), la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) et la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE).

3. DEMANDE aux membres de la CSE et de la CGE de contribuer au suivi, à la restauration, au rétablissement de la biodiversité des sources et à l'évaluation de son statut dans la Liste rouge.

4. PRIE INSTAMMENT les Commissions de l'IUCN de sensibiliser davantage, de renforcer les capacités et de promouvoir les efforts de conservation et de protection en ce qui concerne la biodiversité des sources.

5. ENCOURAGE les États Membres et leurs gouvernements régionaux à adopter des mesures efficaces pour conserver la biodiversité, la géodiversité et le patrimoine géologique relatifs aux sources.

6. PRIE INSTAMMENT les États Membres d'accorder la priorité à la conservation des sources dans les politiques et stratégies de l'Union en matière de diversité biologique et géologique, et de reconnaître :

a. les sources en tant que biotopes clés pour la biodiversité aquatique, et leur accorder la priorité en tant qu'habitats d'intérêt communautaire ; et

b. les sources naturelles en tant qu'écosystèmes dépendant des eaux souterraines, et encourager leur suivi et leur gestion.

7. PRIE INSTAMMENT les États et les agences gouvernementales de :

a. inclure les sources et les mares dans les objectifs de politique nationale ;

b. augmenter la représentation des sources et des mares dans les aires protégées et conservées (Cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal) ;

c. classer les sources sacrées comme réserves culturelles et spirituelles de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; et

d. appeler à une restauration adéquate des sources (Cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal).